RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé Bretagne

COMMUNIQUE DE PRESSE

Rennes, le 01/06/2022

TENSIONS HOSPITALIÈRES ET PREPARATION DE LA PERIODE ESTIVALE
Les acteurs en région déploient un plan d'actions

Ces dernières semaines, comme partout en France, les établissements de santé bretons connaissent des tensions sur le plan des ressources humaines, impactant notamment les 32 services d'urgence de la région. En 2021, 907 675 passages au total (adultes et enfants), ont pu être pris en charge dans l'un de ces services (soit 2487 passages/jour). Dans ce contexte, et dans la perspective de la période estivale, l'ARS Bretagne en lien avec les représentants des fédérations hospitalières et centres hospitaliers, accompagne les différents territoires dans le déploiement de solutions permettant d'assurer l'accès aux soins et de garantir la qualité des prises en charge.

Un suivi rapproché permettant d'anticiper les tensions

Préparation des plans territoriaux de continuité de l'activité hospitalière :
En capitalisant sur l'expérience de la gestion de crise covid-19 et des étés précédents, les établissements de santé organisent l'offre de soins hospitalière en formalisant **des plans partagés de continuité territoriaux** permettant d'anticiper les situations de rupture et de sécuriser le fonctionnement des services d'urgences et de maternité.

Poursuivre et renforcer le pilotage local
Parallèlement, l'ARS Bretagne organise **un renforcement du suivi et du pilotage des tensions** sur cette période estivale : elle anime des réunions territoriales régulières associant les établissements de santé, les représentants de la médecine de ville et des structures médicosociales. Les rencontres régionales avec l'ARS Bretagne et les fédérations sanitaires se tiendront tous les 15 jours, afin d'identifier les leviers et actions pouvant être mutualisés au niveau régional. Comme les années précédentes, le **suivi hebdomadaire du niveau d'activité et de la continuité des services d'urgence** sera maintenu. D'ores et déjà, **un dispositif de signalement des situations les plus critiques en établissement** auprès de l'ARS Bretagne a été mis en place, pour lesquelles un appui immédiat ou à court terme est nécessaire.

Enfin, concernant **l'offre existante en ville et notamment celle des soins non programmés sur cette période estivale**, une cartographie est en cours via un questionnaire adressé à tous les médecins

Contact presse
Direction de cabinet
Département communication

Tél : 02 22 06 72 64
Mél : ars-bretagne-communication@ars.sante.fr
www.bretagne.ars.sante.fr

6, Place des Colombes
CS 14250 – 35042 Rennes Cédex

généralistes de la région. Son exploitation permettra à chacun, notamment aux SAMU Centres 15 et aux services d'urgence de disposer d'une visibilité en temps réel des possibilités de prise en charge de premier recours sur l'ensemble du territoire breton.

Des dispositifs provisoires de régulation de l'accès direct aux services d'urgence dans les périodes de fortes tensions

Lorsque par manque de médecins et de personnel paramédical, **il est nécessaire d'adapter l'organisation au sein d'un service d'urgence, un ensemble de mesures est mis en place** :

- La mutualisation de certaines lignes médicales d'urgentistes,
- L'implication des médecins de l'établissement ou de médecins généralistes au sein des urgences,
- Le renfort de personnel médical ou paramédical issu d'autres services, d'autres établissements ou par le recours à l'intérim médical voire la réserve sanitaire.

Si ces mesures ne sont pas suffisantes pour assurer le fonctionnement 24h/24 du service d'urgence, une régulation peut être mise en place pour une période déterminée, la plus circonscrite possible. Dans le cadre de ce dispositif adapté, l'accueil aux urgences est assuré en journée de manière classique mais peut être plus strictement régulé la nuit par le centre 15. Le Samu centre 15 permet de garantir une réponse adaptée à toutes les situations : un conseil médical, une prise de rendez-vous différé, une réorientation vers un service d'urgence d'un établissement de proximité ou vers un médecin généraliste volontaire pour prendre en soin un patient sans délai ou organisera l'intervention d'une équipe mobile adaptée.

Certains établissements de la région adaptent ainsi leurs modalités d'accueil aux urgences en instaurant le soir et la nuit une régulation stricte par le 15. Récemment, ce fut le cas au centre hospitalier de Redon, du 13 au 22 mai. Le centre hospitalier de Vitré a adopté ce fonctionnement depuis le mois de décembre 2020. Le centre hospitalier de Fougères y a eu recours ponctuellement. D'autres régulations de ce type pourraient intervenir cet été pour optimiser les ressources, notamment en Ille-et-Vilaine.

Dans tous les cas, la prise en charge des urgences vitales reste assurée par les structures mobiles d'urgence et de réanimation 24h/24 et 7J /7 et 7J/7 qui reste une priorité et qui a toujours été assurée.

Pour toutes les situations urgentes, l'ARS Bretagne rappelle la nécessité d'appeler le 15 avant de se déplacer directement dans les services d'urgence. En journée, les patients sont invités à contacter en priorité un médecin (sauf en cas d'urgence vitale), afin de ne pas saturer les services d'urgences. L'application de ces grands principes est de nature à garantir une bonne orientation des patients dans le système de soins et à contribuer à un recours pertinent à des services de soins dédiés à la prise en charge des urgences vitales, en limitant le nombre de patients se présentant spontanément dans ces services pour des motifs qui ne relèvent pas de l'aide médicale urgente.

Des leviers complémentaires permettant l'accès et l'orientation vers une prise charge adaptée

La mise en place progressive du Service d'accès aux soins (SAS) :
L'ARS Bretagne travaille sur le déploiement des services d'accès aux soins visant à garantir une réponse téléphonique H24 aux usagers pour les soins non-programmés (soins relevant de la médecine de ville et pouvant être différé jusqu'à 48 heures) et les urgences avérées. Une régulation par des médecins libéraux est mise en place en journée dans les SAMU afin d'apporter une réponse via des créneaux de consultations non-programmées proposés aux patients par les médecins généralistes, les Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS), SOS médecins… Deux services d'accès aux soins sont déjà opérationnels en Ille-et-Vilaine et dans le Finistère. Ils ouvriront dans les prochains mois dans les deux autres départements.

Hélicoptères : un atout pour les services d'urgence :
En Bretagne, les services d'urgence peuvent compter sur 4 hélicoptères (3 appartenant aux SAMU : Hélismur d'Ille-et-Vilaine, du Finistère et des Côtes d'Armor et 1 disponible dans le cadre d'un partenariat avec la sécurité civile). En 2021, l'ARS Bretagne, dans le cadre de travaux conduits avec le CHRU de Rennes et le ministère des solidarités et de la santé, a pu pérenniser le financement d'un hélicoptère 24h/24 et 7j/ 7 pour le SAMU d'Ille-et-Vilaine et parachever la couverture de l'ensemble de la région par un vecteur à la fois médicalisé et aéroporté.
Les hélicoptères sanitaires réduisent les temps de transport et de mobilisation des ressources médicales et soignantes. Ils constituent donc un atout pour des services d'urgence fortement mobilisés en période estivale. Surtout, ils représentent un moyen de transport sanitaire à la fois rapide et sûr pour toutes les situations médicales aiguës pour lesquelles le facteur temps a un véritable impact sur la prise en charge médicale et thérapeutique du patient, (accès rapide à une équipe médicale, à un établissement de soins possédant un plateau technique adapté).

Accompagnement des maisons médicales de garde
Lorsque les cabinets médicaux sont fermés, la Bretagne peut compter sur 31 maisons médicales de garde. Elles permettent d'assurer la prise en charge des soins non programmés non urgents, après régulation par le Centre 15. La présence médicale au sein de ces maisons médicales de garde est assurée par des médecins généralistes libéraux volontaires qui s'organisent pour couvrir l'ensemble des plages d'ouverture. L'ARS Bretagne soutient et finance ces organisations à hauteur de 1,2 millions d'euros / an.

Expérimentation de la prise en charge des "petits maux" par les pharmaciens :
Depuis l'automne 2021, 50 pharmacies bretonnes prennent directement en charge 13 symptômes cliniques fréquemment rencontrés, en coordination avec les médecins généralistes, appelées "situations de triage" (rhinite, douleur pharyngée, douleur lombaire, diarrhée, vulvo-vaginite, céphalée, constipation, conjonctivite, piqûre de tique, plaie simple, brûlure au 1er degré, dyspepsie fonctionnelle). Après avoir bénéficié d'une formation adaptée, les pharmaciens d'officine "expérimentateurs", à l'aide d'arbres décisionnels validés, orientent le patient selon 3 possibilités :

- Prise en charge à l'officine et dispensation d'un médicament ne relevant pas de la prescription médicale obligatoire ;
- Orientation vers une consultation médicale ;
- Orientation vers un service d'urgence.

Mise en œuvre par l'association Pharma Système Qualité, cette expérimentation innovante accompagnée par l'ARS Bretagne et le Ministère de la santé dans le cadre du dispositif article 51, permet de détecter sans attendre une situation à risque, d'orienter rapidement le patient, de faciliter l'accès à un professionnel de santé et d'éviter un passage inutile aux urgences. D'ores et déjà, sur les patients ayant bénéficié du dispositif, 66 % ont été pris en charge directement en pharmacie, dont 8 % seraient allés directement aux urgences sans l'existence de ce service.

Encourager le développement de la télémédecine :
La téléconsultation constitue une voie nouvelle pour faciliter l'accès des citoyens aux soins sur l'ensemble du territoire, y compris dans les zones où les professionnels de santé sont peu nombreux. Par exemple, proposée par le médecin traitant, elle permet d'obtenir un rendez-vous et une prise en charge plus rapide lorsque les circonstances l'exigent ou d'obtenir un rendez-vous dans un délai adapté chez un médecin spécialiste après orientation par le médecin. Pour certains patients peu mobiles elle permet d'éviter des déplacements inutiles ou un recours aux urgences. La téléconsultation s'est largement répandue lors de la crise sanitaire et reste très utilisée : 300 000 en 2021 en Bretagne (contre seulement 10 000 en 2019) ! Désormais, 30 à 40 % des médecins généralistes en région offrent cette possibilité à leurs patients. L'ARS Bretagne soutient et encourage cette pratique. Pour plus d'informations sur les conditions : La téléconsultation : prise en charge | ameli.fr | Assuré